

"Mieux vivre avec sa maladie"



Autonomie en santé

Le programme d'accompagnement pour l'autonomie en santé d'Asetis est un projet innovant soutenu par la Direction Générale de la Santé et l'Agence Régionale de Santé de la Réunion.

La finalité de l'accompagnement:

Permettre aux personnes atteintes de maladies chroniques de retrouver ou de maintenir une autonomie en santé.

Pour les personnes atteintes de:

- Cancer du sein
- Cancer de la prostate
- Maladie de Parkinson
- VIH



Asetis propose un accompagnement multidisciplinaire complémentaire à la prise en charge médicale.

Ils pourront bénéficier d'atelier de connaissances pour mieux comprendre les tenants et aboutissants de la prise en charge médicale ainsi que de soins de supports (tels que, soutien psychologique, suivi diététique, coaching en activités physiques adaptées...) indispensables pour le mieux-être dans ces moments.

Ils trouveront à Asetis, une maison de vie, ayant pour vocation de lutter contre l'isolement grâce aux repas communautaires, aux activités culturelles et sportives.

• Lieu: Saint Pierre

Durée: Programme sur 12 mois(renouvelable)



Une équipe pluridisciplinaire

Vous pouvez compter sur l'écoute et le dévouement de toutes les équipes: soignantes, éducatives, administratives et techniques qui s'efforceront de vous apporter le meilleur de leur savoir-faire.

Infirmière coordinatrice

Co-construit le projet d'accompagnement personnalisé, avec la personne accueillie

Sexothérapeute

Accompagne les personnes vers une sexualité épanouie

Psychologue

Ecoute, soutien et accompagne les personnes dans la maladie

Diététicienne

Accompagne les personnes vers un équilibre et une meilleure connaissance alimentaire

Un coach en activités physiques adaptées

Accompagne les personnes tout au long de leur programme

Animateurs de la maison de vie

Accompagnent les personnes au travers des activités ludiques, culturelles et thérapeutiques de la maison de vie

Documents nécessaires



Ordonnance d'un médecin pour l'accès à un programme d'éducation thérapeutique (Durée 12 mois).



Certificat médical de non contre indication, totale ou partielle aux activités physiques adaptées.

